

## L'usage des catégories ethniques en débat

Mirna Safi

► **To cite this version:**

Mirna Safi. L'usage des catégories ethniques en débat : Compte-rendu du dossier de la Revue Française de Sociologie: " L'usage des catégories ethniques en sociologie ". La vie des idées, La Vie des Idées, 2008, pp.1-7. hal-01045052

**HAL Id: hal-01045052**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01045052>**

Submitted on 24 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'usage des catégories ethniques en débat**

Mirna SAFI

**Dix ans après la revue *Population*, la *Revue Française de Sociologie* publie un dossier-débat sur l'usage des catégories ethniques en sociologie. Les contributions permettent de mesurer la légitimité sociale et politique croissante de ces instruments.**

Recensé : Dossier de la Revue Française de Sociologie, « L'usage des catégories ethniques en sociologie », 2008, 49 (1), p. 127-167.

Ces dernières années, les échanges entre chercheurs sur la question des statistiques ethniques ont été recueillis plutôt par la presse que par les revues scientifiques. Les interviews de sociologues et démographes, les articles d'opinion, les accusations parfois véhémentes et plus récemment les pétitions abondent dans les grands journaux nationaux avec deux principales périodes d'intensification. D'abord, la « première crise », directement liée à l'enquête Migration Géographique et Insertion Sociale (MGIS) dirigée par Michèle Tribalat en 1992 et réalisée sous l'égide de l'Ined et de l'Insee. Ensuite la seconde, toute fraîche, à l'occasion d'une autre enquête statistique, sœur (ou plutôt cousine) de MGIS, l'enquête Trajectoire et Origine (TeO) pilotée elle aussi par l'Ined et l'Insee. Ces deux controverses ont directement interpellé la statistique publique française dans un contexte où elle tentait d'améliorer son dispositif empirique permettant de travailler sur l'immigration, les inégalités ethno-raciales et les discriminations et ce, en mettant en œuvre des enquêtes spécifiques sur

ces populations. Les réticences étaient en particulier orientées contre certaines questions qui interrogent les personnes sur leurs caractéristiques ethno-raciales. En dehors du dossier de la revue *Population*, intitulé « La variable ethnie comme catégorie statistique » et publié en 1998 en pleine controverse publique (la première) sur cette question, des articles épars ont traité de près ou de loin la problématique des statistiques ethniques dans les revues de sciences sociales sans que la confrontation des points de vue puisse figurer dans un dossier spécifique ou un numéro spécial.

Le « dossier-débat » publié par la *Revue Française de Sociologie* dans son premier numéro de 2008 fait en quelque sorte écho à celui de *Population* puisqu'il est publié dans un contexte politique semblable. Ce dossier est coordonné et présenté par Georges Felouzis, dont le nom figure parmi les premiers signataires de la pétition « Statistique contre discrimination » publiée dans le journal *le Monde* au mois de mars 2007. Les deux participants français ont des points de vue connus pour être divergents sur cette question. Patrick Simon d'un côté, ayant participé au dossier de *Population* de 1998 et affichant des positions clairement favorables à l'introduction des questions sur l'origine ethnique dans la statistique publique. Il est par ailleurs directement impliqué dans l'enquête TeO et par là même un des principaux protagonistes de la « seconde crise » sur ces questions. Dominique Schnapper de l'autre côté, n'ayant jamais pris directement part dans les controverses publiques, mais néanmoins connue pour avoir longtemps défendu la spécificité du modèle républicain même si ses réserves quant à l'introduction des statistiques ethniques, nous y reviendrons, semblent aujourd'hui plus nuancées. Les auteurs de la troisième contribution, Richard Alba et Nancy Denton sont quant à eux américains et apportent l'éclairage de l'expérience étatsunienne riche de plus d'un siècle de recherche sociologique sur l'immigration avec l'utilisation, entre autres, des catégories ethniques et raciales comme outil d'investigation.

Lorsqu'on suit de près les péripéties de cette longue polémique sur les statistiques ethniques, on peut s'étonner devant l'apparente ressemblance des points débattus par les chercheurs. Entre 1998 et 2008 les choses semblent avoir peu bougé. Cette similitude est néanmoins à relativiser. Certes, ces sujets continuent à susciter des passions, certes certains interlocuteurs sont les mêmes et reprennent quasiment les mêmes arguments ; mais il suffit de comparer les deux dossiers, celui de *Population* en 1998 et celui de la *RFS* en 2008, pour

mesurer l'ampleur du chemin parcouru. D'abord, comme l'écrit G. Felouzis dans l'introduction du dossier, la problématique ne porte plus sur la légitimité en soi des catégories ethniques mais plutôt sur les pratiques qui permettent d'en rendre compte. Parmi les chercheurs, les positions qui s'opposent au principe même des statistiques ethniques sont aujourd'hui très marginales. Le coordinateur du dossier note ainsi que la recherche sur l'immigration traite aujourd'hui des problématiques « impensables » il y a quelques décennies. Le débat porte donc plutôt sur la méthode ; Felouzis identifie notamment deux problèmes qui se posent aux chercheurs français investiguant ces sujets. Le premier est linguistique et interroge les mots qu'il faudrait utiliser pour nommer ces catégories de population avec la part d'arbitraire que cela suppose. Le second relève de la sphère politique ; il est lié à la dimension performative des catégories ethniques, c'est-à-dire au fait qu'en munissant les sociologues et statisticiens de catégories qui confèrent une *consistance sociologique* aux groupes ethniques et raciaux, on donnerait une *consistance sociale* voire politique à ces groupes. Ces deux points essentiels seront repris par l'ensemble des contributions.

### **Des points de vue différents**

L'objectif de l'article de Richard Alba et Nancy Denton – par lequel je commencerai parce qu'il me semble d'une nature différente des deux autres contributions – est de rendre compte de l'expérience sociologique américaine et d'en tirer certains enseignements sur l'usage des catégories ethniques et raciales. Les deux auteurs dressent un passage en revue historique de l'introduction de ces catégories dans le recensement étatsunien en insistant sur leur très faible stabilité (la durée de vie des catégorisations raciales n'a jamais dépassé trois recensements successifs tant les modifications sont fréquentes). Tout en mettant l'accent sur le fait que les catégories ethniques ont d'abord eu comme effet la « mise à jour des inégalités » raciales et ethniques aux États-Unis, les auteurs développent deux exemples précis de leur « succès » : la ségrégation spatiale, une thématique que Alba et Denton ont longtemps investie dans leurs recherches respectives, et l'assimilation des *White ethnics*, c'est-à-dire des groupes de migrants européens arrivés aux États-Unis au tournant du XXe siècle et à propos desquels Alba a notamment publié un très bel ouvrage<sup>1</sup>. Ainsi, la démonstration que les auteurs font de l'utilité des statistiques ethniques dépasse la problématique de la

---

<sup>1</sup>Alba, Richard. 1992. *Ethnic identity: the transformation of White America*. New Haven: Yale University Press.

discrimination dans laquelle les défenseurs de ces catégories en France semblent parfois enfermés (certains ajouteraient contraints). Les exemples qu'ils fournissent leur permettent de traiter les deux faces de la connaissance sociologique sur ces questions : intégration d'une part, inégalités et discriminations de l'autre. Enfin, Alba et Denton ne manquent pas d'évoquer les problèmes que ces catégories suscitent ; l'instabilité des appartenances ethniques et raciales (avec l'exemple impressionnant de la progression des identifications à la race indienne), la mouvance des identités subjectives notamment dans le groupe des Blancs, la banalisation des appartenances raciales et ethniques et son incidence sur l'organisation politique et sociale de la société américaine. Néanmoins, et ce point me semble essentiel, les auteurs montrent bien comment ces défauts des catégories ethniques font aussi l'objet d'investigation et d'analyse de la part des chercheurs et apportent ainsi une forme de connaissance sociologique sur la société américaine. Pour autant, le bilan sans « aucun doute positif » que font Alba et Denton de l'usage des catégories ethniques et raciales aux États-Unis, ne convaincra peut-être que des convaincus. Les auteurs ne traitent en effet pas un point capital : l'expérience américaine est-elle transposable au cas français ?

Dominique Schnapper répondrait probablement par la négative. L'auteure revient en effet sur des thématiques qu'elle a longuement développées dans ses ouvrages : la spécificité du modèle français de citoyenneté, la conception particulière qui y règne de l'intégration des immigrés et le caractère « incompatible » des catégories ethniques. Dans sa contribution à ce dossier, Schnapper présente cet argument sous une forme proche de l'opinion personnelle en écrivant « ma réticence se fonde sur le caractère politique de l'établissement des statistiques ethniques, particulièrement contraires à la tradition de l'intégration à la française » (p. 139). Cette « tradition nationale » de la France fait l'objet de débats entre sociologues, politistes et philosophes sociaux. Les catégories ethniques directement liées à l'expérience coloniale ou encore celles appliquées longtemps dans les territoires d'outre-mer la contredisent. Certains auteurs pensent même que l'émergence du modèle républicain d'intégration est très récente et serait plus à relier au contexte politique des années 1980-1990 qu'à l'histoire de la France et son modèle de citoyenneté. Ces contre-arguments seront d'ailleurs repris dans le dernier texte du dossier. Par ailleurs, Schnapper montre bien comment la décision d'introduire des catégories ethniques dans la statistique publique relève d'un « arbitrage politique » : faut-il privilégier la lutte contre les discriminations au risque de l'« ethnicisation croissante de la vie collective » ? L'auteur met ainsi en garde contre une décision hâtive puisque selon elle, les

effets « pervers » des statistiques ethniques – qu'elle étaye d'ailleurs dans son texte en mobilisant de nombreux exemples en France et à l'étranger – risquent d'être plus « conséquents » dans le cas français que dans des pays comme les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Enfin, si presque tous les chercheurs y compris les fervents défenseurs des catégories ethniques peuvent comprendre voire accepter les réserves de Schnapper sur le caractère performatif de ces catégories, ou encore les difficultés linguistiques qu'elles soulèvent, certains quantitativistes seront probablement plutôt enclins à contester les développements que l'auteure consacre aux inconvénients de la statistique. Elle oppose en effet la complexité du social à la « grossièreté » des outils quantitatifs qui « trahiraient la réalité sociale », notamment lorsqu'il s'agit de décrire les relations des individus aux collectivités historiques et particulières. On voit mal pourquoi cet argument s'appliquerait uniquement aux catégories ethniques : le principe même de la recherche quantitative est de catégoriser. Compter les chômeurs, classifier les professions, étudier la pauvreté et les inégalités sociales avec des outils statistiques n'est-ce pas aussi trahir la réalité sociale ?

Patrick Simon revient d'ailleurs sur cette question des catégories statistiques et leur capacité à rendre compte de la complexité de la société. Pour mettre en évidence des écarts ou des différentiels, il est « incontournable » écrit-il de « délimiter des classes d'individus » et de comparer leurs propriétés sociales (p. 157). Dans cette perspective, alors que l'article d'Alba et Denton fournit des éléments de cadrage et de comparaison, les contributions de Schnapper et de Simon fonctionnent bien plus comme un débat. Par exemple, à la question de savoir si l'expérience américaine « positive » des statistiques ethniques est transposable en France, Simon dirait résolument oui. Il parle en effet d'une « relative similitude des expériences multiculturelles » de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni « fondées sur une histoire associant esclavage, immigration et colonisation ». Comme ces deux dernières sociétés, la France est également structurée selon lui par des « rapports sociaux ethniques et de race ». Devant ce constat, Simon explicite les alternatives scientifiques et politiques : « le choix de l'ignorance » d'une part afin de défendre une société *colorblind* ou le choix assumé des catégories ethniques afin d'objectiver et de mesurer les discriminations. Simon attaque ensuite le cœur du débat : comment faire pour catégoriser les populations par des critères ethniques et raciaux ? L'auteur opère un passage en revue des méthodes possibles, directes ou indirectes, en défendant clairement le principe de l'auto-déclaration « indéniablement plus respectueuse des principes de libertés de choix et la mieux adaptée aux principes d'éthique de la

statistique ». Certes les nomenclatures ethniques et raciales sont critiquables, mais Simon insiste sur le progrès acquis notamment grâce aux expériences américaine et britannique dans ce domaine ; le libellé des questions qui y sont utilisées fait aujourd'hui directement référence au caractère subjectif de la réponse rendant explicite « la dimension constructiviste de la statistique ». Enfin, Simon termine son texte par énumérer les stratégies alternatives en les critiquant : bricolage, proxys, évaluation impossible, manque de réflexivité... On l'aurait compris, cette troisième contribution est en quelque sorte un plaidoyer en faveur de l'introduction des statistiques ethniques auto-déclarées qui, tous les auteurs du dossier le soulignent, occupent aujourd'hui en France le centre de la controverse sur les statistiques ethniques.

### **Une certaine convergence ?**

Si ce dossier confronte les points de vue et positions d'auteurs connus pour avoir longuement réfléchi à ces questions, le lecteur en tirerait plutôt un constat de convergence que d'opposition. Cette convergence porte notamment sur la nécessité pour la connaissance scientifique et la lutte pour l'égalité de doter les chercheurs d'outils permettant d'intégrer dans leurs analyses les critères ethniques et de « race ». Certains répliqueront que cette convergence découle uniquement du choix des participants à ce dossier et ne serait donc pas représentative des divergences actuelles des scientifiques sur ce sujet ; il n'y a en effet pas de réelles marges d'expression aux protagonistes du courant publiquement opposé aux statistiques ethniques. Seule D. Schnapper joue le rôle du « modérateur » en insistant sur les réserves et les dangers. Toutefois, elle le dit elle-même, après l'avoir écrit dans son récent ouvrage dressant le bilan des dernières recherches françaises sur ce sujet<sup>2</sup> : l'introduction progressive des statistiques ethniques participe de la dynamique démocratique. Elle semble ainsi inéluctable sur le long terme. En fin de compte, si aux yeux de certains ce dossier peut être perçu comme une tribune ouverte aux défenseurs des statistiques ethniques, il faudrait tout de même rappeler que le coordinateur, G. Felouzis, a bien fixé dès l'introduction la portée de l'exercice : il ne s'agit pas de produire « un bilan des oppositions qui divisent la discipline » mais plutôt de réfléchir et de débattre collectivement sur les pratiques et usages des catégories ethniques dans un contexte où leur gain en légitimité dans les cercles scientifiques et politiques en France est difficilement contestable.

---

<sup>2</sup>Schnapper, D. *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Gallimard, 2007

Pour aller plus loin :

- Le centre d'analyses stratégiques : [http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=193](http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=193)

- Le census Bureau américain :

<http://www.census.gov/population/www/socdemo/race/racefactcb.html>

- le rapport de l'enquête « mesure de la diversité » :

[http://www.ined.fr/fichier/t\\_publication/1206/publi\\_pdf1\\_139.pdf](http://www.ined.fr/fichier/t_publication/1206/publi_pdf1_139.pdf)

- Le rapport de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) :

[http://www.coe.int/t/e/human\\_rights/ecri/1%2Decri/Ethnic%20statistics%20and%20data%20protection.pdf](http://www.coe.int/t/e/human_rights/ecri/1%2Decri/Ethnic%20statistics%20and%20data%20protection.pdf)

Texte paru dans **laviedesidees.fr**, le 26 juin 2008

© **laviedesidees.fr**